

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 8 juin 2020

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le huitième (8^e) jour du mois de juin deux mille vingt (2020) à 19h30, par voie de conférence téléphonique.

Sont présents à cette conférence téléphonique :

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Chacune des personnes mentionnées ci-dessus s'est identifiée individuellement.

Aucun citoyen n'est présent à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris, préside l'assemblée et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal. Il est à noter que la mairesse et le directeur général assistent également à l'assemblée par voie de conférence téléphonique et qu'ils se sont eux aussi identifiés individuellement préalablement à l'ouverture de l'assemblée.

2020-06-106.2

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel qu'apparaissant ci-dessous, et que le point « AFFAIRES NOUVELLES / VARIA » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance régulière du 4 mai 2020
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
 - 4.1. Ratification des déboursés du 28 avril 2020 au 31 mai 2020 et approbation des comptes du mois
5. CORRESPONDANCES
 - 5.1. Dépôt d'une correspondance reçue de M. Jacques Desjardins
 - 5.2. Dépôt d'une correspondance reçue du Club VTT l'Est-Quad – Demande de circulation sur la route à Moreault pour rejoindre les commerces situés à la sortie 521 de l'autoroute 20
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Autorisation pour la tenue de la séance du Conseil municipal à huis clos
 - 6.2. Inscription à une formation dispensée par la FQM concernant la « Gestion contractuelle en-deçà de 101 100,00 \$ »

- 6.3. Réfection du bureau municipal (galerie avant, fabrication d'un mur-écran et réaménagement d'un espace de bureau à l'intérieur) – Dépôt des soumissions reçues
- 6.4. Lotissement du lot numéro 4 984 921 – Dépôt des soumissions reçues
- 6.5. Engagement exigé par le *Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec (FARPCNQ)* afin que le notaire Félix Bérubé bénéficie de l'exemption du paiement de la prime d'assurance responsabilité professionnelle en raison de son emploi exclusif auprès de la Municipalité de Cacouna
- 6.6. ADMQ – Grande Webdiffusion en gestion municipale (en remplacement du congrès annulé)
- 6.7. Renouvellement de l'adhésion à la Commission régionale du Port de Gros-Cacouna
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Service incendie – Rapport du mois de mai 2020
 - 7.2. Achat de boyaux pour le service incendie suite à l'adoption de la résolution numéro 2019-10-689.7.2
- 8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1. Révision et renouvellement du contrat de travail de M. Rémy Beaulieu, employé municipal adjoint au Service des travaux publics
 - 8.2. Pavage de la rue Leclerc – Dépôt des soumissions reçues
 - 8.3. Pavage du tronçon de la rue Sénéchal endommagé suite à la tempête survenue au mois d'octobre 2018 – Dépôt des soumissions reçues
 - 8.4. Remplacement d'un ponceau sur le Petit Rang 2 – Dépôt des soumissions reçues
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Volet 1 du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)* – Demande d'aide financière
 - 9.2. Volet 1 du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)* – Dépôt des soumissions reçues
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1. Permis – Rapport mensuel du mois de mai 2020
 - 10.2. Enseignes RDL – Achat d'une enseigne double face et d'un poteau pour l'indication du Parc de l'Héritière
- 11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Achat de matériel pour le Camp de jour 2020
- 12. FINANCES
 - Aucun point à l'ordre du jour
- 13. AFFAIRES JURIDIQUES
 - Aucun point à l'ordre du jour
- 14. INFORMATIONS
 - 14.1. Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – lundi 6 juillet 2020 à 19h30
- 15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA
 - Aucun point à l'ordre du jour
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-06-107.3.1

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2020

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2020 soit adopté en sa forme et teneur.

4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

2020-06-108.4.1

4.1. Ratification des déboursés du 28 avril 2020 au 31 mai 2020 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 28 avril 2020 au 31 mai 2020 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 263 947,80 \$, et ce, à même le fonds général de la Municipalité;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

5. CORRESPONDANCES

5.1. Dépôt d'une correspondance reçue de M. Jacques Desjardins

Une correspondance reçue de la part de M. Jacques Desjardins, le 11 avril 2020, est déposée aux membres du Conseil municipal afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance.

5.2. Dépôt d'une correspondance reçue du Club VTT l'Est-Quad – Demande de circulation sur la route à Moreault pour rejoindre les commerces situés à la sortie 521 de l'autoroute 20

Une correspondance reçue de la part de M. Yvan April, président du Club de VTT l'Est-Quad, le 11 avril 2020, est déposée aux membres du Conseil municipal afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-06-109.6.1

6.1. Autorisation pour la tenue de la séance du Conseil municipal à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 et jusqu'au 10 juin 2020 par le décret 572-2020 du 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de conférence téléphonique;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de conférence téléphonique.

2020-06-110.6.2

6.2. Inscription à une formation dispensée par la FQM concernant la « Gestion contractuelle en-deçà de 101 100,00 \$ »

CONSIDÉRANT que le 10 juin 2020 prochain, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dispensera une formation en classe virtuelle concernant la « Gestion contractuelle en-deçà de 101 100,00 \$ »;

CONSIDÉRANT que le directeur général ainsi que les membres du Conseil municipal croient qu'il est essentiel de participer à cette formation afin de mettre à jour leurs connaissances au niveau de l'octroi de ce type de contrat;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le directeur général procède à l'inscription de la Municipalité de Cacouna à cette formation au coût de 293,19 \$, incluant les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-haut, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-06-111.6.3

6.3. Réfection du bureau municipal (galerie avant, fabrication d'un mur-écran et réaménagement d'un espace de bureau à l'intérieur) – Dépôt des soumissions reçues

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite procéder à certaines rénovations de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT que ces rénovations consisteront à remplacer la galerie extérieure avant, fabriquer un mur-écran qui permettra de dissimuler les bacs de matières résiduelles et réaménager un espace de bureau à l'intérieur de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT que le coût de ces rénovations a été inclus dans les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil municipal pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues suite au processus d'appel d'offres par invitation, à savoir :

Soumissionnaire	Montant total (incluant les taxes) pour l'ensemble des travaux
Construction Michel Marquis Inc.	15 171,87 \$
Construction RML Inc.	16 108,00 \$
Construction Roland Lebel	18 942,14 \$

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Construction Michel Marquis Inc., et ce, afin de procéder aux diverses rénovations de l'édifice municipal telles que décrites ci-dessus à la présente résolution;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que les travaux auront été complétés, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-06-112.6.4

6.4. Lotissement du lot numéro 4 984 921 – Dépôt des soumissions reçues

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 2020-03-057.5.1 et 2020-05-092.5.1 adoptées par le Conseil municipal afin de procéder à la vente d'une partie du lot numéro 4 984 921 à Mme Mélissa Vaillancourt et M. Dany Dumont;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au lotissement d'une partie du lot numéro 4 984 921 préalablement à la signature de l'acte de vente notarié qui officialisera la transaction;

CONSIDÉRANT que cette opération de lotissement devra être effectuée par un arpenteur-géomètre compétent en la matière;

CONSIDÉRANT que les frais liés à cette opération de lotissement seront assumés par la Municipalité de Cacouna, conformément à l'entente intervenue avec les acheteurs;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues de la part de deux (2) arpenteurs-géomètres, à savoir :

Soumissionnaire	Montant total (incluant les taxes et les frais d'enregistrement cadastral)
Parent & Ouellet, arpenteurs-géomètres	1 346,75 \$
Pelletier Labrie, arpenteurs-géomètres	1 576,70 \$

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Parent & Ouellet, arpenteurs-géomètres, et ce, afin de procéder au lotissement du lot 4 984 921;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que l'opération cadastrale aura été complétée, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-06-113.6.5

6.5. Engagement exigé par le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec (FARPCNQ) afin que le notaire Félix Bérubé bénéficie de l'exemption du paiement de la prime d'assurance responsabilité professionnelle en raison de son emploi exclusif auprès de la Municipalité de Cacouna

CONSIDÉRANT que nous avons procédé à l'embauche du notaire Félix Bérubé, lequel sera à l'emploi exclusif de notre corporation municipale;

CONSIDÉRANT qu'aux termes du programme d'assurance du FARPCNQ un notaire à l'emploi exclusif de notre corporation municipale peut, selon certaines exigences, bénéficier de la classe B et ainsi être exempté du paiement de la prime d'assurance;

CONSIDÉRANT que notre corporation municipale entend respecter lesdites exigences requises par le FARPCNQ afin que le notaire Félix Bérubé puisse bénéficier de la classe B et ainsi bénéficier d'une exemption du paiement de la prime d'assurance;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna :

a) se porte garant, s'engage à prendre fait et cause, à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Félix Bérubé, notaire, dans l'exercice de ses fonctions, et à indemniser le FARPCNQ de tout débours ou toute indemnité qu'elle aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de ce notaire dans l'exercice de ses fonctions même au-delà de la fin du lien d'emploi;

b) renonce à tout recours récursoire contre ce notaire et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au FARPCNQ, ceci, entre autres, en faveur de la Chambre des notaires du Québec et du FARPCNQ;

c) autorise Mme Ghislaine Daris, Mairesse, à passer et signer pour la Municipalité de Cacouna et en son nom, le cas échéant, tout acte, document, écrit, contrat ou engagement, le cas échéant, pour donner suite à la présente résolution afin de lier la Municipalité de Cacouna.

2020-06-114.6.6

6.6. ADMQ – Grande Webdiffusion en gestion municipale (en remplacement du congrès annulé)

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) a décidé d'annuler l'édition 2020 du congrès annuel en raison de la pandémie due à la COVID-19;

CONDIDÉRANT que l'ADMQ offrira, en remplacement du congrès annuel, un événement virtuel nommé « la Grande Webdiffusion en gestion municipale » qui se déroulera du 16 au 18 juin 2020;

CONSIDÉRANT que les formations qui seront dispensées tout au long de cet événement permettront au directeur général d'améliorer ses connaissances et de maintenir à jour celles déjà acquises;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna autorise le directeur général à participer à « la Grande Webdiffusion en gestion municipale » qui se déroulera du 16 au 18 juin 2020;

QUE la Municipalité de Cacouna assumera les frais de participation à cet événement au montant de 431,16 \$, incluant les taxes;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-06-115.6.7

6.7. Renouvellement de l'adhésion à la Commission régionale du Port de Gros-Cacouna

CONSIDÉRANT que l'adhésion de deux (2) membres du Conseil municipal au sein de la Commission régionale du Port de Gros-Cacouna est venue à échéance;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite renouveler l'adhésion de ses deux (2) membres du Conseil au sein de la Commission régionale du Port de Gros-Cacouna;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna autorise Mme Ghislaine Daris, Mairesse, et Mme Suzanne Rhéaume, Conseillère municipale au siège numéro 6, à devenir membre de la Commission régionale du Port de Gros-Cacouna;

QUE Mme Ghislaine Daris, Mairesse, et Mme Suzanne Rhéaume, Conseillère municipale au siège numéro 6, soient autorisées à signer le formulaire d'adhésion à la Commission régionale du Port de Gros-Cacouna pour l'année 2020.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Service incendie – Rapport du mois de mai 2020

Dépôt du rapport du service incendie du mois de mai 2020 afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance.

2020-06-116.7.2

7.2. Achat de boyaux pour le service incendie suite à l'adoption de la résolution numéro 2019-10-689.7.2

CONSIDÉRANT que suite à des tests effectués par le Service incendie de la Ville de Rivière-du-Loup sur l'ensemble des boyaux détenus par le Service incendie de la Municipalité de Cacouna, le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 2019-

10-689.7.2 afin de procéder à l'achat de nouveaux boyaux pour remplacer ceux devenus désuets et ne répondant plus aux normes en vigueur concernant les équipements de service incendie;

CONSIDÉRANT que le délai de livraison de ces boyaux a été excessivement long et que celle-ci a été effectuée au cours de l'année 2020;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu d'adopter une nouvelle résolution puisque le paiement de ces boyaux n'a pu être effectué au cours de l'année où la résolution mentionnée ci-dessus a été adoptée;

CONSIDÉRANT que la somme budgétée pour l'achat d'équipements incendies est insuffisante pour assumer le total du coût des boyaux achetés, un transfert budgétaire devra être effectué du compte de grand livre numéro 02 22000 522 vers le compte numéro 02 22000 725;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement des factures numéros 103672 et 102191 dues à l'entreprise L'ARSENAL (Équipements incendies CMP MAYER Inc.) aux montants respectifs de 3 610,22 \$ et 4 599,00 \$, le tout incluant les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder au paiement des deux (2) factures mentionnées ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité et de la façon décrite ci-dessus.

8. TRAVAUX PUBLICS

2020-06-117.8.1

8.1. Révision et renouvellement du contrat de travail de M. Rémy Beaulieu, employé municipal adjoint au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre le Conseil municipal de la Municipalité de Cacouna et M. Rémy Beaulieu, employé municipal adjoint au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conditions de travail de M. Rémy Beaulieu seront établies dans un nouveau contrat de travail à intervenir entre ce dernier et la Municipalité;

CONSIDÉRANT que suite à l'entente intervenue entre les parties, le nouveau contrat à être signé abrogera et remplacera, dans sa totalité, le contrat signé par les parties le 28 mai 2018 et deviendra le seul en vigueur entre les parties;

CONSIDÉRANT que ce contrat de travail prendra effet à compter du 7 juin 2020 jusqu'au 31 décembre 2023;

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce contrat de travail prendra effet à compter du 7 juin 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et M. Félix Bérubé, directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Cacouna le contrat de travail entre M. Rémy Beaulieu, employé municipal adjoint aux Service des travaux publics, et la Municipalité de Cacouna.

2020-06-118.8.2

8.2. Pavage de la rue Leclerc – Dépôt des soumissions reçues

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite procéder à la réfection du pavage de la rue Leclerc;

CONSIDÉRANT que la réfection du pavage de cette rue est devenue essentielle, en raison de la condition dans laquelle elle se trouve, afin d'assurer la sécurité des utilisateurs de celle-ci;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues suite au processus d'appel d'offres par invitation, à savoir :

Soumissionnaire	Montant total (excluant les taxes)
Pavage Réparations Francoeur Inc.	38 730,28 \$
Pavage Cabano	45 906,21 \$
Construction B.M.L.	47 640,00 \$

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pavage Réparations Francoeur Inc., et ce, afin de procéder à la réfection du pavage de la rue Leclerc;

QUE le coût de ces travaux sera assumé en majeure partie par l'aide financière reçue du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), plus précisément par le « Volet Projets particuliers d'amélioration, Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) » aux montants de 38 800,00 \$ (Dossier n° 00029063-1) et de 5 000,00 \$ (Dossier n° 00027443-1);

QUE le solde du coût des travaux soit payé à même le fonds général de la Municipalité;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que les travaux auront été complétés, et ce, de la façon prévue ci-dessus.

2020-06-119.8.3

8.3. Pavage du tronçon de la rue Sénéchal endommagé suite à la tempête survenue au mois d'octobre 2018 – Dépôt des soumissions reçues

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite procéder au pavage du tronçon de la rue Sénéchal endommagé suite à la tempête survenue au mois d'octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le pavage de ce tronçon de rue est devenu essentiel afin d'assurer la sécurité des utilisateurs de celle-ci ainsi que la quiétude des résidents de ce secteur;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues suite au processus d'appel d'offres par invitation, à savoir :

Soumissionnaire	Montant total (excluant les taxes)
Pavage Réparations Francoeur Inc.	6 180,00 \$
Construction B.M.L.	6 230,00 \$
Pavage Cabano	8 291,43 \$

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pavage Réparations Francoeur Inc., et ce, afin de procéder au pavage du tronçon de la rue Sénéchal endommagé lors de tempête survenue au mois d'octobre 2018;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que les travaux auront été complétés, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2020-06-120.8.4

8.4. Remplacement d'un ponceau sur le Petit Rang 2 – Dépôt des soumissions reçues

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite procéder au remplacement d'un ponceau situé sur la partie Est du Petit Rang 2;

CONSIDÉRANT que le remplacement de ce ponceau est devenu essentiel puisque ce dernier s'est partiellement affaissé à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT que le remplacement de ce ponceau est nécessaire afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du Petit Rang 2;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux a été inclus dans les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil municipal pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues, pour l'achat du ponceau seulement, suite au processus d'appel d'offres par invitation, à savoir :

Soumissionnaire	Montant total (incluant les taxes)
Coop Agriscar St-Arsène	12 072,38 \$
Martin Bastille Inc.	12 718,95 \$
Real Huot Inc.	14 893,31 \$

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Coop Agriscar St-Arsène, et ce, afin d'acheter le ponceau qui permettra de remplacer celui s'étant affaissé à l'Est du Petit Rang 2;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que le ponceau aura été reçu par la Municipalité, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

2020-06-121.9.1

9.1. Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE Monsieur Félix Bérubé, directeur général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

2020-06-122.9.2

9.2. Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Dépôt des soumissions reçues

CONSIDÉRANT que l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité de Cacouna est exigée en fonction du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)* obligeant le responsable d'un prélèvement d'eau de catégorie 1 à émettre le rapport final avant le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT que cette analyse sera réalisée conformément aux exigences du *Guide de réalisation des analyses de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable* édicté par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues suite au processus d'appel d'offres par invitation pour la réalisation de ces travaux, à savoir :

Soumissionnaire	Montant total (excluant les taxes) pour le puit Moreault et le puit Pelletier
Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. (LER)	20 750,00 \$

Envir'eau Puits	30 800,00 \$
Akifer	36 600,00 \$
Laforest Nova Aqua Inc. (LNA)	44 410,00 \$

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, en l'occurrence le Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. (LER), et ce, afin réaliser les travaux d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité de Cacouna;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que les travaux auront été complétés, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1. Permis – Rapport mensuel du mois de mai 2020

Les rapports des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation émis au cours du mois de mai 2020 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

2020-06-123.10.2

10.2. Enseignes RDL – Achat d'une enseigne double face et d'un poteau pour l'indication du Parc de l'Héritière

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite procéder à l'achat d'une enseigne double face et d'un poteau qui permettront d'identifier le Parc de l'Héritière situé sur la rue du Patrimoine;

CONSIDÉRANT que le coût de ces achats a été inclus dans les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil municipal pour l'année 2020;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède à l'achat d'une enseigne double face et d'un poteau qui permettront d'identifier le Parc de l'Héritière;

QUE ces achats seront effectués auprès de l'entreprise Enseignes RDL Inc., le tout pour un montant total de 1 552,15 \$, incluant les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que l'enseigne et le poteau auront été livrés à la Municipalité, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

11. LOISIRS ET CULTURE

2020-06-124.11.1

11.1. Achat de matériel pour le Camp de jour 2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna offrira un Camp de jour pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite offrir divers articles de bricolage aux jeunes qui participeront au camp de jour, et ce, afin d'éviter des frais supplémentaires aux parents de ceux-ci en raison des mesures d'hygiène à respecter en cette période de pandémie;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna autorise M. Cédric Soucy, technicien en loisirs et culture, à procéder à l'achat de matériel de bricolage destiné aux jeunes qui participeront au camp de jour pour la saison estivale 2020, le tout auprès de l'entreprise Hamster pour un montant total de 975,75 \$, incluant les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

12. FINANCES

Aucun point à l'ordre du jour.

13. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun point à l'ordre du jour.

14. INFORMATIONS

14.1. Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – lundi 6 juillet 2020 à 19h30

15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-06-125.17.1

17.1. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20h07 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Je, Ghislaine Daris, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 paragraphe 2 du *Code municipal*.

(Signé)

Ghislaine Daris
Mairesse

(Signé)

Ghislaine Daris
Mairesse

(Signé)

M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général et
secrétaire-trésorier

P-V Juin 2020